



CLUB SIMCA FRANCE



www.clubsimcafrance.fr / nationale2015@clubsimcafrance.fr

15^e rassemblement national

14 - 17 mai 2015 Marché aux Bestiaux – 79200 Parthenay

INSCRIPTION BOURSE D'ÉCHANGE PROFESSIONNELS

Date limite d'inscription : samedi 18 avril 2015, le cachet de la poste faisant foi

à retourner avec le règlement à

Alain Varet – inscription Nationale2015 - 880 avenue Jean Falconnier - 01350 Culoz

Société : Fonction :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone Portable :

Courriel@ :

Bourse Plein Air :

Un emplacement en plein air vous est proposé.

Les installations seront gardiennées en dehors des heures d'ouverture au public

Chaque exposant devra disposer de son propre matériel d'exposition : tables, chaises, rallonges électriques, bâches de protection...

Installation à partir de mercredi 13 mai 16 heures et démontage terminé pour le dimanche 19 heures.

Horaires d'ouverture du site au public : jeudi 10h00 à 20h00, vendredi et samedi 9h00 à 20h00 et dimanche 9h00 à 16h00.

Forfait 1 jours : 10 € le ml x ml = €

Forfait 4 jours : 20 € le ml x ml = €

Soit un chèque N° Banque

d'un montant total de €, à l'ordre du Club Simca France.

Je soussigné

agissant en qualité de pour la société :

reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur régissant la bourse d'échange organisée à l'occasion du 15^e rassemblement national du Club Simca France et déclare l'accepter dans son intégralité.

Fait à : Le Signature, Cachet de la société :
(Mention Lu et approuvé)

CLUB SIMCA FRANCE

15^e rassemblement national 14 - 17 mai 2015 Marché aux Bestiaux – 79200 Parthenay

REGLEMENT DE LA BOURSE D'ECHANGE PROFESSIONNELS

Article 1 : A l'occasion du 15e rassemblement national du Club Simca France, seront accueillis les exposants qui désireront vendre ou promouvoir des produits et services se rapportant aux véhicules de collection. Ils devront impérativement avoir fait parvenir leur demande d'inscription avant le samedi 18 avril 2015.

Article 2 : Les exposants devront respecter la législation en vigueur relative à ce type de manifestation et seront tenus de remplir le registre pour déclaration en Préfecture. Ils devront être couverts par une police d'assurance en responsabilité civile en cours de validité et produire le justificatif.

Article 3 : L'installation des stands s'effectuera à partir du mercredi 13 mai 2015 de 16 à 20 heures et le jeudi 14 mai 2015 de 9 à 10 heures. Les opérations de démontage s'effectueront le dimanche 17 mai 2015 à partir de 16 heures et devront être terminées au plus tard à 19 heures. Les véhicules des exposants bourse d'échange devront stationner exclusivement à l'emplacement indiqué et prévu à cet effet.

Article 4 : La bourse d'échange sera ouverte le jeudi de 10h00 à 18h30, le vendredi et le samedi de 9h00 à 18h30 et le dimanche de 9h00 à 16h00.

Article 5 : La décoration et la sécurité des stands seront à la charge des exposants. Les matériaux utilisés devront être conformes à la législation en vigueur (les matériaux et mobiliers employés devront être incombustibles). En outre, chaque exposant devra disposer de son matériel d'exposition : tables, chaises, bâches de protection...

Article 6 : La disposition des stands ne devra pas condamner les accès réservés aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie (bornes d'incendie, extincteurs et issues de secours).

Article 7 : L'usage des micros, mégaphones et de tout amplificateur de voix ou de sons sont interdits. Tous les effets pyrotechniques sont interdits.

Article 8 : Les transactions se feront exclusivement entre exposants et visiteurs. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de litige.

Article 9 : La vente de boissons et de tout produit de restauration est strictement interdite sur le site, à l'exception des espaces tenus par le Club Simca France et le traiteur.

Article 10 : En dehors des heures d'ouverture au public, l'accès au site sera formellement interdit.

Article 11 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout exposant, club, produits, services ou véhicules destinés à être exposés, ne correspondant pas à l'esprit ou au caractère de la manifestation.

Article 12 : Les exposants resteront entièrement responsables de leurs propres matériels et véhicules. En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas de litige (vols, dégradation ou tous autres méfaits).

Article 13 : Les exposants seront responsables quotidiennement de l'élimination de leurs déchets (emballages divers, produits verriers ou autres). Les organisateurs comptent sur chacun afin que la propreté des lieux soit respectée.

Article 14 : La bourse d'échange et l'ensemble du site seront surveillés de 20h00 à 9h00. Néanmoins, il est fortement conseillé aux exposants de bâcher correctement leur stand le soir, et ce afin de soustraire leur marchandise à la vue.

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE COMPREHENSION



CLUB SIMCA FRANCE



www.clubsimcafrance.fr / nationale2015@clubsimcafrance.fr



LA RESTAURATION - inscription obligatoire aux repas « traiteur »

Buvette et petite restauration sont prévues, ainsi qu'une formule petit déjeuner à régler sur place.

Des repas « traiteur » en formule « buffet à volonté » (boissons comprises, sauf les cafés) sont proposés au prix de 13,00 € pour les jeudi et vendredi midi et soir, le samedi midi et le dimanche midi sur le site de la concentration.

Buffet d'entrées

Salade Piémontaise (pommes de terre, cervelas mayonnaise) / Salade Niçoise (riz, tomate, haricots verts, maïs, œuf)
Salade du Terroir (salade verte, tomate, oignon, cornichon, museau) / Salade Marco Polo (coquillettes, surimi, poivron, mayonnaise)
Taboulé / Salade Méditerranéenne (tomate, fêta, poivron vert et rouge, citron et huile d'olive)
Salade de l'Atlantique (effeuillé de poisson et sa sauce citronnée sur un lit de pommes de terre)
Salade coleslaw (carottes, chou blanc, mayonnaise) / Crudités du moment
Charcuterie (terrine de campagne, rillettes, saucisson sec et ail, salami, pâté de foie, museau, cervelas, mortadelle ...)

Viande / Légumes

Jambon grill / Escalope de porc à la plancha / Mijoté de bœuf / Blanc de poulet tex-mex
Blanquette de poisson aux petits légumes / Dos de colin
Frites / Gratin de pâtes / Mojettes du marais / Légumes verts

ou

Plat garni : Paëlla, choucroute, cassoulet

Fromages

Plateau de fromages (chèvre, bleu d'auvergne, brie, camembert, Pyrénées, etc.)

Buffet de desserts

Assortiment de pâtisseries (tartelette, chou, Paris Brest, éclair, religieuse ...) / Corbeille de fruits de saison

	Nbre	Prix Unitaire	Total
Repas jeudi midi		13,00 €	
Repas jeudi soir		13,00 €	
Repas vendredi midi		13,00 €	
Repas vendredi soir		13,00 €	
Repas samedi midi		13,00 €	
Repas dimanche midi		13,00 €	
		Montant total	

Société :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone Portable :

Courriel@ :

Soit un chèque N° Banque

d'un montant total de €, à l'ordre du Club Simca France.

Adresse postale : Maison des associations - Boîte 64 Club Simca France - 23 rue Vernet - 75008 Paris www.clubsimcafrance.fr

Association n° W032001329 déclarée le 12 janvier 1981, modifiée le 3 mai 2010 régie par la loi du 1^{er} juillet 1901- Membre FFVE n° 277